

Initiatives ministérielles

Quand je me suis vu confier ce portefeuille et qu'on m'a expliqué toutes ces choses, la sous-ministre m'a parlé de l'octroi obligatoire de licences et je lui ai demandé de quoi il s'agissait. Elle me l'a expliqué, mais peine perdue. Je n'arrivais pas à comprendre comment un gouvernement qui accordait un brevet pour un nombre d'années donné déclarait du même souffle qu'il allait octroyer à quelqu'un d'autre une licence spéciale pour enfreindre ce même brevet.

Le député qui était sans doute là à l'époque, ou qui au moins a quelques notions de l'historique de ce système d'octroi obligatoire de licences, pourrait-il défendre ce dernier et me dire s'il le trouve juste ou peut-être avouer qu'il ne croit pas à la propriété industrielle? Pourrait-il tirer ça au clair pour nous?

M. Boudria: Monsieur le président, je suis sûr que la députée sait qu'il existe actuellement une protection des brevets. Nul droit n'est absolu dans aucune société.

Je pourrais me lancer ici dans une longue discussion avec la députée, pour lui expliquer, ce qu'elle sait parfaitement, que le droit à la liberté d'expression, par exemple, ne donne pas le droit à quiconque de crier au feu en pleine salle de spectacle. Pareillement, le droit en matière de protection des brevets n'est pas éternel et n'englobe pas tout. Tout ce que nous faisons, chaque droit et chaque privilège qui est le nôtre est relatif.

Le fait est qu'il existe des divergences d'opinion, des besoins contradictoires et des besoins antagonistes dans toutes les sociétés. Ce que nous faisons doit être fait de façon à veiller au mieux des intérêts de la société dans son ensemble. Bien sûr, il doit y avoir une protection des brevets, et elle existe.

Comme je l'ai dit, nul droit, nul privilège n'est absolu. Il existe. La seule question à présent est de savoir pendant combien de temps. Devrait-il être absolu? Cela signifie-t-il que la société qui a contribué à l'ensemble du processus n'a aucun droit? Cela veut-il dire que la société qui a formé tout ces gens et qui a assumé les frais de leur éducation n'a aucun droit? Cela veut-il dire que l'on ne peut rien faire à cet égard?

Mais non, bien entendu. C'est pourquoi il existe dans notre pays des lois qui permettent d'équilibrer ces facteurs.

À mon avis, un système qui permet aux gros fabricants de produits pharmaceutiques de contrôler environ 90 p. 100 de l'industrie ne les fait pas péricliter. Il doit bien y avoir une justice en cela.

Si la députée d'en face estime que c'est totalement injuste, va-t-elle désavouer le chef de son propre parti et

ses collègues qui se sont prononcés en faveur de l'adoption du projet de loi C-22 il y a seulement cinq ans? Si le projet de loi C-22 est aussi mauvais qu'elle l'a laissé entendre, comment se peut-il qu'elle ait été candidate pour représenter un parti qui manque autant de jugement qu'elle vient de le décrire?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il s'agit là de l'un de ces projets de loi critiques dont nous sommes saisis périodiquement à la Chambre des communes, qui montre fondamentalement la différence entre le programme de droite insensé du Parti conservateur et la voie de la raison du Parti libéral.

Manifestement, c'est au député de Vancouver Quadra, l'ancien premier ministre et chef de notre parti, qu'on doit l'entrée en vigueur, en 1968, d'un système de licences obligatoires. Depuis 1968, ce système nous sert bien.

Je voudrais poser une question plutôt importante à mon collègue. Étant donné que le Canada compte peut-être 3,5 millions de personnes qui sont au chômage ou dépendent de l'assistance sociale et que plus de 1,5 million de jeunes sont sans travail, je ne peux comprendre en cette première journée de reprise de nos travaux, que le gouvernement ne parle pas de lancer un énorme projet de création d'emplois. Il n'est pas venu ici pour essayer de créer des emplois pour les plus démunis et il ne présente ni politique économique ni budget afin que les gens qui ont perdu tout espoir à cause du programme conservateur aient un peu plus foi en l'avenir.

Il nous présente cet après-midi un projet de loi qui n'a été débattu que pendant trois heures. Il s'agit là d'une mesure qui va enrichir les grosses sociétés pharmaceutiques multinationales et qui ne fera absolument rien pour les consommateurs canadiens. Elle va probablement leur coûter plus de 1 milliard de dollars.

Je veux donc poser la question suivante à mon collègue. C'est plutôt intéressant, et je vais vous citer un passage du numéro du lundi 16 novembre du *New York Times*; voici:

M. Gerald J. Mossinghoff, président de la Pharmaceutical Manufacturers Association, à Washington, a déclaré que ses membres aimeraient bien faire disparaître les contrôles sur les prix exercés par le gouvernement canadien.

Je dois donc poser la question suivante à mon collègue d'en face: Est-il à l'aise en tant que député, alors qu'il sait que même si des millions de Canadiens sont sans travail, le gouvernement d'en face ne répond pas aux vœux des Canadiens, mais bien aux attentes de M. Mossinghoff et du plus important groupe de pression des États-Unis, la Pharmaceutical Manufacturers Association.